

# LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES DE RUGBY A XIII

Balma, 21/09/2016

## Commission de Discipline PV N°1 Résultats du Week-end du 17/18 SEPTEMBRE 2016

### U15 Poule A

Cahors - Albi	24-30	(Voir Décision n°1)
Villeneuve/Lot – Lescure	Report	
Tonneins – Villefranche 81/Réalmont	feuille non parvenue	
Sicoval/JJ – La Réole	Report	

### U15 Poule B

Ille – XIII Catalan	16-42	
Baho - Carcassonne	26-8	(Voir décision n°2)
TO XIII – Limoux	0-30 (forfait de TO XIII)	(Voir décision n°3)
Exempt : Lézignan		

### U17 Poule A

Cahors – Albi	26-14	
Villeneuve/Lot – Lescure	Report	
Tonneins – Réalmont	feuille non parvenue	
Sicoval/JJ – La Réole	Report	

### U17 Poule B

Baho/Ille – Carcassonne	6-42	
TO XIII – ESR St Estève	Report	
XIII Catalan 1 – XIII Catalan 2	56-0	
Exempt : Lézignan		

### DN2

Toulouges – St Laurent de la Cabrerisse	22-16	(Voir décision n°4)
---	-------	---------------------

## Décisions

La commission de discipline réunie le 21 septembre 2016,

Etaient présents et ont délibérés : Mr MORATA Jean Pierre Président de la Commission de Discipline, Mme SAINT GERMES-LALLEMAND Laure, Mr DUARTE José, Mme VERDIER Suzanne secrétaire de séance.

### Décision n°1 :

Vu le rapport de l'arbitre Mr ROIG David,  
Déclarant avoir sanctionné les joueurs DOUILLARD Lucas licence 13-03-0699 de Cahors et INSA Baptiste Licence 13-02-065594 de ALBI XIII d'un carton jaune, code 2.4  
La Commission de discipline ne pouvant prendre en compte l'attribution du carton jaune au joueur DOUILLARD Lucas dans la mesure où le numéro de licence notifié par l'arbitre ne correspond pas à ce joueur, elle donne au groupement sportif de Cahors XIII une amende de dix euros (10€).  
La Commission de discipline confirme le carton jaune du joueur INSA Baptiste licence 13-02-065594 (1er carton jaune) et donne une amende de DIX EUROS (10€) au groupement sportif de ALBI XIII).

# LIGUE LANGUEDOC ROUSSILLON MIDI PYRENEES DE RUGBY A XIII

## **Décision n°2 :**

Vu le rapport du délégué Mr CHARMILLON Bernard,

Déclarant que l'arbitre de la rencontre, Mr TENE J.L., a sanctionné les joueurs NAVARRO Tejy licence 13-02-058193 et CASTANO Loan licence 13-02-059519, tous deux du groupement sportif de BAHO d'un carton jaune, code 2.13.

La commission de discipline confirme le carton jaune des joueurs NAVARRO Tejy licence 13-02-058193 et CASTANO Loan licence 13-02-059519 (1<sup>er</sup> carton jaune) et donne une amende de VINGT EUROS (20€) au groupement sportif de BAHO.

## **Décision n°3 :**

Considérant, d'une part, le courriel du groupement sportif du TO XIII demandant la demande de report de la rencontre TO XIII contre Limoux,

Considérant, d'autre part, le courriel du groupement sportif de Limoux, n'acceptant pas la demande de report de cette rencontre,

La Commission de discipline donne la rencontre TO XIII – LIMOUX perdue par FORFAIT (moins deux points au classement) au groupement sportif de TO XIII sur le score de 0 à 30.

## **Décision n°4 :**

Vu le rapport du délégué Mme TENE Françoise,

Déclarant que l'arbitre de la rencontre, Mr HUMBERT Franck, a sanctionné le joueur MAYMIL Clément licence 13-88-018809 du groupement sportif de TOULOUGES d'un carton jaune, code 3.1,

La Commission de discipline confirme le carton jaune du joueur MAYMIL Clément (1<sup>er</sup> carton jaune) et EUROS (10€) au groupement sportif de TOULOUGES.

D'autre part, la Commission de discipline rappelle au groupement sportif de TOULOUGES la mise en place d'un service d'ordre et de sécurité arbitre.

Après vérification les joueurs MARC Mathieu et SORIA Nicolas sont bien licenciés au groupement sportif de TOULOUGES depuis le 12/09/2016 sous les numéros 13-89-067085 et 13-91-077194. Les photos transmises par le délégué correspondent à la photo de leur licence.

-----